

CORRESPONDANCE ROMAINE

20 mai 1911.



Le garde des sceaux du gouvernement italien est un franc-maçon militant, qui fait volontiers montre de ses sentiments anticléricaux déclarés et que la Chambre connaît bien. Le ministre devait parler à l'occasion du budget de la justice, et il a commencé par donner le *lied motive* auquel s'inspireront les mesure qu'il a l'intention de prendre. "Je maintiendrai tous les droits inhérents à la souveraineté de l'Etat dans l'application des lois. A cette garde des intérêts du pouvoir civil je consacrerai toutes mes forces, parce que je sais que seulement dans la défense du patrimoine idéal du pouvoir civil se trouvera la vraie force de l'Italie moderne". Ayant ainsi donné en une phrase ronflante l'orientation de sa politique, Son Excellence descend dans les détails. Il est contraire à la reconstitution de la fortune des corps ecclésiastiques par le moyen de prête-noms. L'Etat ne peut plus se désintéresser d'une violation des lois qui tous les jours ne fait que s'accroître ; et le moyen pratique d'y arriver c'est, dans les cas de fidéi-commis par succession, que seuls les héritiers avaient le droit d'attaquer, de donner le même pouvoir au ministère public.

— Le ministère ne peut évidemment pas surveiller l'enseignement théologique dans les séminaires ; mais en tant que ces établissements ont une fonction d'éducation et d'instruction, ils seront soumis à la vigilance de l'Etat. Aussi promet-il de veiller, mieux que ses prédécesseurs, pour savoir si les nouveaux règlements imposés par le pape correspondent aux

lois en vigueur
ganisation
les bénéfices
règles. Il
divorce et
l'on pourra
question de
religieux.

— Voilà
ministre fra
lement sem
pour savoir
naires sont c
de ce verbiag
un flux de p
l'action. M. I
membres de
rien faire po
cette manière
l'opinion cont
réalité. Le mi
dire ; et s'il a
sinon cette a
suffrage quasi
sition de la Cl
moins, les forc

— En effet,
l'élargissement
classe de citoye
faut savoir lire